



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 1848

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de l'annonce par le Gouvernement de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Il s'étonne en effet que la méthode du nouveau gouvernement s'illustre par la prise de décisions remettant en cause la politique familiale et ceci, bien sûr, sans aucune concertation. Le Gouvernement estimerait-il inutile d'aider les familles ? Ne serait-il pas plus opportun de revoir la fiscalité des familles dans son ensemble comme le suggèrent les Familles de France ? Aussi, au-delà de cette mesure injustifiée et inadmissible, lui demande-t-il de mettre en place, avec les associations représentatives, une véritable politique en faveur des familles, fruit d'une négociation sérieuse et non pas d'un choix de cabinet ministériel.

Texte de la réponse

La mise sous condition de ressources des allocations familiales s'inscrit dans le cadre de la politique de solidarité nationale que le Gouvernement entend mettre en oeuvre. Il apparaît, en effet, que notre dispositif global d'aide aux familles, par le biais de la fiscalité et des prestations sociales, est, parmi les pays européens, à la fois l'un des plus généreux pour les familles en général et l'un des moins favorables pour les familles les plus pauvres. Dans ces conditions et tout en préservant les intérêts de l'immense majorité des familles, il est équitable de mieux tenir compte du niveau des ressources des familles pour l'attribution des allocations familiales. Les nouvelles conditions de droit aux allocations familiales seront définies à l'issue de la concertation avec les associations familiales et les partenaires sociaux. En tout état de cause, il sera tenu compte de la situation de la famille pour fixer le plafond de ressources applicables et notamment du nombre d'enfants à charge.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1848

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2516

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3316